

Brignais, le 20 décembre 2018

**Le Président,**

à

**MM. BAILLY Jean-Pierre, BERARD Serge, BOISSERIN Guy, Mmes CAILLOZ-MESNIER Elisabeth, CARTIER Josette, MM. CHAUVIN Matthieu, COMBET Damien, DESFORGES Gilles, CATRAIN Lionel, FAGES Serge, FOUILLAND Pierre, FOURMAUX Rémi, Ernest FRANCO, Mmes GALERA Evelyne, GAUQUELIN Françoise, MM. GERGAUD Jean-Louis, GILLE Martial, Mmes GRANGE Patricia, LAKEHAL Prescilia, MARTINAUD Marie-Hélène, M., MINSSIEUX Paul, Mme MOMBRUN Josiane, M. Grégory NOWAK, Mme PELTIER Marie-Claire, MM. PERRAUD Jean-François, PILLARD François, Mmes, REBOUL Claire, RIBEYRE Martine, ROTHEA Céline, MM. RUER Jean-Jacques, Mme VENDITTELLI Solange**

**Communauté de Communes de la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 18/12/2018

**PRESENTS :** MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mme Patricia GRANGE, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, MM. François PILLARD, Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Josette CARTIER, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, M. Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

**ABSENTS :** Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Martial GILLE

**SECRETAIRE :** Mme Prescilia LAKEHAL

### **Pouvoirs :**

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Serge BERARD

M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Ernest FRANCO

M. Serge FAGES donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Mme Marie-Claire PELTIER donne pouvoir à Mme Martine RIBEYRE

M

***Ouverture de la séance à 20h30***

### 1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

***Décisions du Président :***

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

### **Décisions du Bureau**

Décisions adoptées à l'unanimité des membres.

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2018**

Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

## **3. RAPPORTS**

### **3.1- ADMINISTRATION**

#### **CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR**

Le conseil communautaire, après délibération, décide à l'unanimité des membres votants :

- de créer un emploi d'ingénieur, ouvert à tous les grades de ce cadre d'emplois,
- d'autoriser le Président, en application de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de recruter un agent non titulaire, si cet emploi de catégorie A, ne peut être pourvu par un fonctionnaire,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 (chapitre 012)

### **3.2 - FINANCES**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (3 absentions), décide :

D'adopter le budget primitif 2019 tel que présenté en séance

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (2 abstentions), décide :

d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour 2019, réparti comme suit entre les communes :

Brignais :	4 428 013 €
Chaponost :	1 995 540 €
Millery :	468 933 €
Montagny :	548 704 €
Vourles :	921 383 €
Total :	8 362 573 €

---

## DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (2 abstentions), décide :

D'approuver le montant de l'enveloppe de DSC à répartir en 2019, soit 2 911 654 euros ;  
d'approuver la répartition de la dotation de solidarité communautaire par communes en 2018, calculée comme suit :

- Brignais	1 056 245 euros
- Chaponost	767 388 euros
- Millery	452 862 euros
- Montagny	327 867 euros
- Vourles	307 292 euros
Total :	2 911 654 EUROS

---

## INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC 2019

Le conseil communautaire, après délibération, décide à l'unanimité des membres votants (2 abstention) :

- D'attribuer une indemnité de Conseil qui sera versée chaque année au Comptable public chargé de gérer les fonds intercommunaux et qui sera calculée sur les montants réels des dépenses auxquels sont appliqués des pourcentages par plafonds prévus par le texte officiel.
- De fixer le taux d'attribution à 0 %.
- D'ouvrir les crédits budgétaires au compte 6225 « Indemnités au Comptable et aux Régisseurs » du Budget Primitif de la CCVG et prévus dans les mêmes conditions aux budgets suivants, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal.

### 3.3 - VOIRIE

---

#### ACQUISITION D'UNE EMPRISE CORRESPONDANT A L'ALIGNEMENT DE VOIRIE A L'OPAC DU RHONE, RUE PAUL BOVIER LAPIERRE A BRIGNAIS

Depuis 2006, la Commune de Brignais et l'Opac du Rhône ont engagé une réflexion visant à la requalification du quartier des Pérouses.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération de renouvellement urbain, l'Opac du Rhône envisage de céder, à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), une emprise d'environ 555 m<sup>2</sup> correspondant à l'alignement de la rue Paul Bovier-Lapierre (plan en annexe).

Ladite emprise à acquérir se situant en dehors du périmètre du lotissement de l'OPAC du Rhône est par conséquent cédée non aménagée, la CCVG réalisera les travaux de voirie nécessaires à la desserte l'opération d'aménagement.

En contrepartie de la réalisation de ces travaux, cette acquisition s'effectue pour le montant d'un euro.

Après délibération, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

D'approuver l'acquisition des parcelles listées ci-avant,

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

De dire que les crédits sont inscrits au budget.

### 3.4 - AGRICULTURE

---

## SYSTEME DE DETECTION ET DE LUTTE CONTRE LA GRELE, CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Par délibération du 27 novembre dernier, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de groupement de commande intégrant la communauté d'agglomération de Vienne Condrieu. Cette dernière ayant fait connaître sa volonté de ne pas adhérer au groupement proposé, le groupement de commande au nouveau périmètre est de nouveau soumis au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver la convention constitutive de groupements de commande telle qu'annexée au présent rapport;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les demandes de subventions nécessaires au financement du dispositif de détection du risque de grêle et de lutte contre la grêle.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à **23h**

Le secrétaire de séance

A Brignais le 20 décembre 2018